



Date de dépôt : 18 mars 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Skender Salihi : Insécurité en
hausse et préoccupations du négoce à Genève !

En date du 13 février 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon un article publié par Blick, le 15 janvier 2026, l'association SUISSENÉGOCE, laquelle représente le secteur du négoce de matières premières, à Genève, a officiellement interpellé les autorités cantonales, afin de les alerter sur une dégradation préoccupante de la situation sécuritaire dans notre canton.

Cet article fait état d'une augmentation marquée de certaines formes de criminalité, notamment des brigandages et des home-jackings, dont le nombre aurait été multiplié par quatre entre 2021 et 2025.

SUISSENÉGOCE estime que cette évolution nuit non seulement au sentiment de sécurité pour la population, mais également à l'attractivité économique et internationale de Genève, en particulier pour les entreprises actives dans le négoce.

Au vu de la gravité des constats relayés et de leurs potentielles conséquences pour la sécurité publique et l'économie cantonale, il apparaît nécessaire d'obtenir des clarifications de la part du Conseil d'Etat.

Dès lors, je me permets de déposer les questions suivantes et je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera :

- *Le Conseil d'Etat confirme-t-il les chiffres relayés par SUISSENÉGOCE et la presse concernant l'augmentation des brigandages et des home-jackings entre 2021 et 2025 ? Par ailleurs, le Conseil d'Etat peut-il fournir des données officielles actualisées à ce sujet ?*
- *Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il des causes de cette évolution de la criminalité, en particulier s'agissant des infractions violentes commises au domicile des personnes ?*
- *Quelles mesures concrètes ont été prises ou sont envisagées à court et moyen termes pour renforcer la sécurité ?*
- *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact de cette situation sécuritaire sur l'attractivité économique et internationale de Genève ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

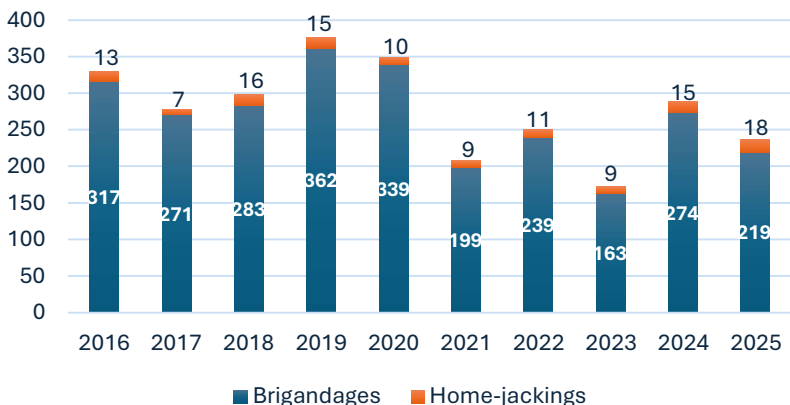
Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- *Le Conseil d'Etat confirme-t-il les chiffres relayés par SUISSENÉGOCE et la presse concernant l'augmentation des brigandages et des home-jackings entre 2021 et 2025 ? Par ailleurs, le Conseil d'Etat peut-il fournir des données officielles actualisées à ce sujet ?*

A titre liminaire, il sied de rappeler que la présente question écrite urgente fait écho à la proposition de motion 3152 déposée le 26 août 2025 et renvoyée le 29 août 2025 à la commission judiciaire et de la police.

Avant d'évoquer les chiffres, le Conseil d'Etat tient à préciser que les home-jackings constituent une catégorie de brigandages (commis au domicile des victimes, en leur présence) et ne font donc pas l'objet d'une statistique spécifique en tant que telle. Malgré l'exposition médiatique récente, le phénomène n'est pas nouveau et a connu certaines fluctuations durant ces dernières années, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

Brigandages et Home-jackings



La question de l'augmentation ou de la baisse des occurrences dépend des années de référence retenues pour la comparaison. De manière objective, tant les brigandages que les home-jackings connaissent une moyenne de 267 cas, respectivement de 13 cas par année au cours de ces 10 dernières années. L'appréciation de cette évolution requiert également une analyse fine des circonstances, selon que les home-jackings représentent le résultat d'une multiplication des auteurs ou plutôt celui d'une ou de quelques bandes ayant opéré en série comme en 2025. Vu le très petit nombre de cas, bien heureusement, il est impossible d'en conclure une tendance statistique.

– ***Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il des causes de cette évolution de la criminalité, en particulier s'agissant des infractions violentes commises au domicile des personnes ?***

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'analyse des services spécialisés relève les éléments suivants :

1. Au niveau européen, le banditisme organisé international s'appuie sur une mobilité accrue et une organisation renforcée, avec l'émergence d'équipes criminelles structurées en provenance du sud de la France notamment, permettant d'opérer principalement depuis l'étranger. Les auteurs identifiés en 2025 par la police proviennent par exemple tous de France, quelle que soit leur nationalité. Ces équipes font en outre preuve d'un niveau de professionnalisation élevé, agissant rapidement, de manière structurée, avec des repérages préalables.

2. A l'heure où d'autres « cibles » traditionnelles du grand banditisme sont devenues plus difficilement accessibles (banques, bureaux de change, bijouterie, transport de fonds, etc.), les brigandages à domicile sont perçus par leurs auteurs comme plus accessibles. Ce *modus operandi* permet de neutraliser la technologie par la contrainte physique, afin d'obtenir codes, clés et accès au butin. Il s'agit ainsi d'une logique de transfert de cibles.
3. L'attractivité du butin et les informations issues des réseaux sociaux constituent d'autres facteurs importants. En effet, les valeurs actuellement en hausse des métaux précieux et des montres de luxe rendent ce type de criminalité encore plus rentable qu'auparavant. A cela s'ajoute la problématique des réseaux sociaux sur lesquels d'aucuns donnent des informations précieuses pour le banditisme organisé, que ce soit en matière de richesse ou de moyens de se les procurer.

A l'instar des fluctuations chiffrées, ces éléments mettent en évidence une dynamique européenne plus large de criminalité mobile qui évolue avec son temps et ses moyens. La police, consciente et bien informée de cette réalité, s'adapte à ces formes de criminalité mieux organisées et transfrontalières.

Si la typologie des auteurs et la complexité des enquêtes impactent fortement le travail de la police, il n'en demeure pas moins que le taux d'élucidation pour ces faits est particulièrement élevé pour des délits de nature patrimoniale, à savoir environ 75% en 2024 et 2025.

– ***Quelles mesures concrètes ont été prises ou sont envisagées à court et moyen termes pour renforcer la sécurité ?***

Au niveau de la police cantonale, la brigade de répression du banditisme a été renforcée en termes d'effectifs afin de faire face à ces phénomènes de brigandages violents. Les capacités du personnel policier en matière de moyens d'analyse et d'interception techniques sont maintenues à un haut niveau et sans cesse mises à jour.

Par ailleurs, le maintien et l'amélioration constante de la coopération policière internationale est également un point d'attention prioritaire. Les contacts privilégiés avec les polices européennes permettent bien souvent d'identifier, puis d'arrêter les auteurs de home-jackings. Dès qu'une information faisant état d'un possible home-jacking sur notre territoire parvient à la police, des dispositifs alliant surveillance, observation discrète et capacités d'intervention sur le terrain sont déployés. En outre, des patrouilles préventives de gendarmerie sont régulièrement organisées dans les secteurs

susceptibles d'être ciblés. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à adapter en permanence les moyens policiers à l'évolution des formes de criminalité violente.

Un Gremium national sur la criminalité organisée a en outre récemment été créé sous l'impulsion de l'Office fédéral de la police (fedpol). La police cantonale genevoise y participe et y représente les autres cantons romands.

Enfin, la prise en charge des victimes, particulièrement importante dans ce type de délit traumatisant, fait l'objet d'une attention particulière, pour des raisons tant humaines que d'enquête. Rappelons à ce titre que la lutte contre les violences et la prise en charge des victimes font partie de l'axe 1 de la Politique criminelle commune 2024-2026.

– ***Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact de cette situation sécuritaire sur l'attractivité économique et internationale de Genève ?***

Le Conseil d'Etat, pleinement conscient du rôle déterminant que joue la sécurité pour l'attractivité et la compétitivité d'une place économique à long terme, accorde une attention particulière aux préoccupations exprimées par les entreprises et les entrepreneurs et suit de près l'évolution de la situation. Le Conseil d'Etat met en garde les différents acteurs sur la surmédiation du phénomène qui, en plus de renseigner les réseaux criminels sur notre niveau de préparation, donne une image faussée de la situation sécuritaire et porte ainsi atteinte à l'image de Genève. A cette fin, des échanges réguliers sont menés avec les différents acteurs de la société civile, notamment les entreprises et les associations faîtières, afin d'identifier, de mettre en œuvre et d'adapter les mesures garantissant la protection des personnes et des biens, ainsi qu'un cadre juridique stable pour améliorer durablement les conditions de sécurité et le cadre d'activité économique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ